Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 062-216204917-20260928-D2026_082-DE

Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

Mairie de Laventie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 septembre 2026

Délibération 2026.82

L'an 2026, le 28 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Laventie, Salon Montmorency, rue Delphin Chavatte, sur la convocation adressée par Nathalie DEBAISIEUX, maire de la commune, le 21 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 29
Nombre de présents : 26 / Nombre d'absents : 3 / Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 29

Madame DEBAISIEUX Nathalie
Monsieur DEMONT Eric
Madame MANCEY Véronique, absente, pouvoir à Madame le Maire
Monsieur LAPLUME Joël
Madame COUSIN Sylvie
Monsieur VERDRON Laurent
Madame BOYET Juliette
Monsieur LEGILLON Sébastien
Madame DURIEUX Elise
Monsieur DEVEAUX Jean-Marie
Madame VASSEUR Ludivine
Monsieur SCHINDLER Jean-Joël
Madame VERPOEST Lucie
Monsieur WIART Bruno
Monsieur VANCAUWELAERD Philippe
Madame PEREL Marie-Cécile
Monsieur DUTOIT Michel
Monsieur COPIN Fréderic, absent, pouvoir à Madame Ludivine VASSEUR
Madame HART Isabelle
Madame CAPLIEZ Isabelle
Monsieur MARCHAL Cyril
Madame DONNET Jenny, absente, pouvoir à Madame Juliette BOYET
Madame JESSEL Elodie
Monsieur MOUQUET Denis
Madame DESMAREZ Axelle
Monsieur MAQUET Christophe
Madame DUMONT Audrey
Madame BUDENHULZER Noémie
Monsieur BUISINE Jean-Louis

Secrétaire de séance : Madame BOYET

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 062-216204917-20260928-D2026_082-DE

2026.82 Délibération relative à la signature des conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Nord-Pas-de-Calais sur l'échange de données nécessaires au recensement des enfants soumis à l'obligation d'instruction

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.131-6 relatif au recensement des enfants soumis à l'obligation d'instruction ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le courrier de François-Xavier LAUCH, préfet du Pas-de-Calais, en date de juin 2026 relatif à la lutte contre l'évitement scolaire dans le département du Pas-de-Calais ;

Considérant qu'il appartient au maire de dresser chaque année la liste de tous les enfants résidant dans la commune et soumis à l'obligation d'instruction ;

Considérant que l'article L.131-6 du Code de l'éducation autorise les organismes chargés du versement des prestations familiales à transmettre aux communes les informations nécessaires à l'exercice de cette mission ;

Considérant que la conclusion de conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais permettra à la commune de disposer des données nécessaires afin d'assurer un recensement exhaustif des enfants en âge scolaire domiciliés sur son territoire ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir décider :

Article 1 : D'approuver la conclusion d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et d'une convention avec la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais relatives à la transmission des données nécessaires au recensement des enfants soumis à l'obligation d'instruction.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents afférents à leur exécution.

Article 3 : De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et d'une convention avec la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais relatives à la transmission des données nécessaires au recensement des enfants soumis à l'obligation d'instruction.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents afférents à leur exécution.

Article 3 : **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 29
Nombre de vote pour : 29

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 062-216204917-20260928-D2026_082-DE

Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune pour visa et contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE.

Fait à LAVENTIE, le 28 septembre 2026.

Le Maire de Laventie,
Nathalie DEBAISIEUX

Le Secrétaire de séance,
Madame BOYET



